



© Les Dernières Nouvelles d'Alsace - 21/10/2007 - Droits de reproduction et de diffusion réservés

Sélestat

Histoire de redevance

Il y a tout juste un an, nous avons fait état dans cette même rubrique de « l'aventure » d'un citoyen de Villé qui était appelé à payer deux fois sa facture des ordures ménagères. Résumons : habitant Villé jusqu'au mois d'avril 2006, il avait déménagé à cette date à Benfeld. Il avait reçu une facture de la communauté de communes de Villé pour l'année entière (36 €) et une autre du mois d'avril au mois de décembre 2006 de la communauté de communes de Benfeld (169,95 €). Si à Benfeld on paye au prorata de la durée d'habitation, à Villé on considère que si l'on habite au 1er janvier, on paye toute l'année, un peu comme pour la taxe d'habitation. Cette réponse n'étant pas du goût de notre lecteur, il s'est résigné à ester en justice. Et « v'làti pas » que le jugement qui a été rendu le 15 octobre a donné raison au plaignant. Le tribunal d'instance de Sélestat dit que ce dernier n'est « tenu qu'au paiement de la somme de 9 € au lieu des 36 € ». Et dit aussi que « la communauté de communes du canton de Villé exige d'une manière parfaitement abusive le règlement d'une prestation pour une année entière alors que cette dernière n'a duré qu'un trimestre ». Un jugement qui pourrait bien faire jurisprudence. Si d'autres comcoms avaient les mêmes intentions...

Édition du Dim 21 oct. 2007

Page imprimée depuis l'adresse:

http://www.dna.fr/alsace/selestat/20071021_DNA009576.html

Les Dernières Nouvelles d'Alsace n'autorisent qu'un usage strictement personnel de cet article, limité à un enregistreur ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de s. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable en adressant votre demande par e-mail à [serviceclie](mailto:serviceclie@dna.fr)